

Comprendre les PSE: de la théorie à la pratique

1 - Contexte

Les Mesures Agro-Environnementales (MAE) mises en œuvre depuis 25 ans ont montré des problèmes d'efficacité et d'attractivité, les financements publics diminuent et les agriculteurs souhaitent pouvoir vivre de leur production. Les paiements pour services environnementaux, PSE, peuvent être l'opportunité de rémunérer leur travail et d'encourager la restauration des ressources naturelles.

LabPSE, un projet à visée expérimentale

Le projet LabPSE, porté par TRAME, associe des scientifiques, des réseaux agricoles, des associations et des intermédiaires. Il vise à expérimenter la fourniture et l'achat de Services Environnementaux (S.E) sur quelques territoires de l'ouest de la France. En pratique le marché de S.E s'articule autour d'une logique contractuelle. Ces contrats reposent principalement sur la volonté des bénéficiaires et des producteurs de services, ce qui crée une grande diversité de situations. Les références scientifiques sur les S.E sont inégalement renseignées. Les partenaires du projet LabPSE ont bien conscience de s'engager dans un projet avec de nombreuses inconnues qu'il faudra surmonter au fur et à mesure de l'avancement du projet, notamment en développant une ingénierie juridico-économique capable de conjuguer avancées techniques et maîtrise des risques contractuels. L'originalité de ce projet est d'organiser les actions et les ressources pour arriver rapidement à l'élaboration de pourparlers contractuels* et la signature de contrats simples en 2019.

Les actions labPSE

- Action 1 (2019-2021)
Faire émerger une OFFRE en services environnementaux sur les territoires
- Action 2 (2019-2021)
Caractériser la DEMANDE en services
- Action 3 (2020-2021)
Accompagner la CONTRACTUALISATION des PSE
- Action 4 (2021)
Etudier les CONSEQUENCES des contrats PSE

* Le pourparler contractuel est l'étape qui précède la formation définitive du contrat. Les déterminants du contrat (cause, objet, obligation, durée, prix) sont renseignés, discutés et négociés, cette étape n'est pas créatrice de droit entre les parties puisque le contrat n'est pas définitivement formé

2 - Différence entre services écosystémiques et services environnementaux

Les services écosystémiques sont les « biens et services que les Hommes peuvent tirer des écosystèmes, directement ou indirectement pour assurer leur bien-être ». Ils peuvent être distingués en :

1. services d'approvisionnement dont fait partie la production alimentaire, mais également l'eau douce, le bois, etc.,
2. services de régulation stabilisant le climat, la quantité et la pureté de l'eau, la pollinisation, etc.,
3. services culturels via le maintien de patrimoine, de paysage support d'activités touristiques, récréatives, mais également éducatives, religieuses, etc.,
4. services dits d'appui nécessaires au fonctionnement des écosystèmes comme le cycle des nutriments, la formation de sols, et la production primaire. (MEA, 2005)

Les services environnementaux, dans le secteur agricole, sont des services rendus par le détenteur du droit à exploiter les terres au travers de ses interventions et ses pratiques, qui contribuent à préserver ou améliorer les fonctions écologiques et ainsi à maintenir voire restaurer les services écosystémiques au bénéfice des ménages et entreprises résidents dans cet environnement et dont le bien-être ou le profit dépendent de l'état de cet environnement.

3 – Définition pratique et critères d'appréciation des PSE

✓ Définition

Les paiements pour services environnementaux participent, par le biais de l'action des agriculteurs, au maintien ou à la restauration de diverses fonctions des écosystèmes à un niveau supérieur à celui qui aurait été atteint en l'absence du paiement.

✓ Critères d'appréciation

- **L'identification du service** : l'objet du paiement doit être défini pour rémunérer la préservation ou la restauration d'un service écosystémique ou d'un ensemble de services identifiés ,
- **La conditionnalité** précise que le paiement ne sera versé que si le résultat en matière de préservation/restauration du bienfait environnemental est atteint,
- **L'additionnalité** : les PSE doivent permettre d'aller au-delà d'une situation de référence précise, jugée inadéquate par le ou les financeurs des PSE,
- **L'incitativité** : l'engagement volontaire des fournisseurs repose sur un niveau de paiement suffisamment incitatif.

Dans les faits, les dispositifs de terrain, qualifiés de PSE, ne répondent pas tous à ces critères de manière complète. Ces critères définissent un PSE « théorique » et les expériences de terrain s'en approchent plus ou moins.

4 – Modalités de mise en œuvre

Les PSE sont des contrats basés sur une approche ascendante participative, qui suppose l'entente entre deux ou plusieurs parties autour d'un projet commun, et éventuellement dans une logique de projet territorial. Ce type de contrat repose sur le principe de la liberté contractuelle permettant une approche par la négociation entre les parties.

Ainsi les parties peuvent :

- 1) **Choisir les contractants** susceptibles d'offrir la meilleure plus-value environnementale ainsi que la localisation géographique la plus pertinente pour atteindre le résultat souhaité.
- 2) **Choisir librement les mesures** les plus à même d'atteindre le résultat souhaité
- 3) **Choisir librement les clauses** qui garantissent la bonne exécution du contrat et la protection des intérêts respectifs
- 4) **Choisir des indicateurs de résultats** qui peuvent être intermédiaires et ou définitifs,
- 5) **Choisir la durée** garantissant l'efficacité des contrats et la pérennité des mesures mises en œuvre
- 6) **Négocier le prix de gré à gré**, les contractants connaissant leurs coûts respectifs

5 – Comparatif MAE / PSE

	MAE	PSE
Assiette de paiement	Paiement compensatoire basé sur les surcoûts et manque à gagner = Aide	Approche de marché : rencontre offre/demande = Rémunération d'une prestation (service)
Types d'obligations	Majoritairement obligation de moyen (obligation de résultats par contrôles ex-post)	Obligation de résultat (conditionnement du paiement à la fourniture effective du service) → possibilité de résultats intermédiaires (progressivité)
Nature du contrat	Droit public	Droit privé / Droit public
Mode de financement	Le prix est payé par les contribuables européens et nationaux	Le prix est payé par le bénéficiaire direct de l'action
Logique de fonctionnement	Cahier des charges préétabli par l'Etat et non négociable	négociation libre du contrat (choix des actions, contractants, de la durée, du prix, ...)
Destinataires du paiement	L'exploitant	Peut être partagé entre le propriétaire et l'exploitant
Encadrement du prix	Oui-soumis aux règles de concurrence	Non-non soumis aux règles de concurrence → Prix libre

6 – PSE expérimentés dans labPSE : Une approche ascendante participative dans une logique de projet territorial

Déterminants juridiques

- ✓ Liberté contractuelle
- ✓ Liberté des négociations
- ✓ Objet / Cause du contrat

Traduction conceptuelle : Logique de projet territorial

- ✓ Choix des mesures
- ✓ Choix des prix
- ✓ Choix de la durée
- ✓ Choix des contractants (complémentarités)
- ✓ Choix des clauses garantant de la bonne exécution du contrat pour les 2 parties

➔ **Liberté contractuelle PARFAITE**

Offreurs

Agriculteurs : éleveurs, légumiers, horticulteurs...

Bouquet de SE

visant à améliorer la qualité de l'eau, la qualité de l'air, la biodiversité, etc..

Espace d'organisation de l'offre et de la demande:

- Gré à gré
- Structures intermédiaires (GIEE, coopératives, associations, groupements d'agriculteurs, fondations, CDC Biodiversité,...)
- Via une ou des personnes locales facilitatrices

Lieu d'échanges : rencontre directe Offre/Demande
Etablissement de contrats

Demandeurs

Entreprises du tourisme, associations de citoyens, collectivités territoriales...

Financement privé

rémunérant la fourniture effective du Bouquet de SE

Une diversité de compétences au service de LabPSE

DES COLLECTIFS D'AGRICULTEURS



DES CHERCHEURS EN ÉCONOMIE, DROIT, ÉCOLOGIE, AGRONOMIE, SOCIOLOGIE



DES COLLECTIVITÉS, DES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS, DES ASSOCIATIONS



Contacts

Michel Pech, Inra Smart-Lereco
02 23 48 56 09 / 06 61 84 20 98
michel.pech@inra.fr

Sandra Delaunay, TRAME
07 66 35 60 81
s.delaunay@trame.org

Un projet
porté par



Un projet
financé par



Avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
«développement agricole et rural»

